



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
14 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le quatorze janvier, à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOPEZ S.

Convoqués : AZAM Francis, BEN ABDALLAH Abes, BOUSQUET Daniel, CARLES M-Louise, CRAYSSAC Ghislaine, FALGERE Didier, GABRIAC Lucien, GALTIER René, GARRIGUES M-Jeanne, GISQUET Sébastien, KAYA-VAUR Danièle, LAVAL Francis, LOPEZ Sylvie, PELLETIER Michel, PLOT Gilles, ROUANET Marc, SERIEYS Dominique, TEISSIER Francine, THERON-CANUT Huguette, TROCELLIER Muriel, TUERY Christine, VAYSSETTES Aurore, VIALARET Martial.

Absents excusés : Mme TROCELLIER, Ms FALGERE, PLOT

M. VIALARET Martial a été élu secrétaire.

HOMMAGES

Ms LAVAL et AZAM, se faisant les porte-paroles du conseil municipal, ont adressé toutes leurs félicitations à Sylvie LOPEZ suite à la naissance de sa petite fille Lou ; des félicitations à transmettre aux jeunes parents et tous nos vœux pour cette nouvelle Olempienne.

DECISIONS POUVOIRS

L'assemblée municipale a pris connaissance des décisions prises depuis la précédente réunion, en l'espèce deux décisions de ne pas préempter à l'occasion de ventes.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme le Maire a présenté ce dossier qui comportait trois volets : des demandes de subventions, au titre de la Dotation d'Equipement pour les territoires ruraux : un dossier a été monté pour les **prochains travaux de voirie dans le village d'Olemps** et un dossier pour la **salle multi-génération**s qui a été présentée à la population lors de la récente cérémonie des Vœux. Il s'agit de projets élaborés en commissions, particulièrement onéreux (estimation de l'ordre de 516 800 et 2,15 millions d'euros), pour lesquels l'attribution d'une subvention serait bienvenue.

L'assemblée, unanime, a adopté ces deux dossiers, approuvant les plans de financement présentés et sollicitant l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation susvisée.

DL20130101

Objet : Salle multi-génération

Demande de subvention (DETR)

« Mme le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal d'une circulaire de Madame le Préfet qui dispose que les communes peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire ruraux et ce au titre de la construction de locaux communaux, pour l'exercice 2013.

Elle rappelle, ainsi qu'étudié en commissions et comme délibéré précédemment, que nous allons réaliser en 2013 la salle multi-génération. Un maître d'œuvre a été retenu après consultation et le permis de construire, qui vient d'être déposé, est en instruction. A ce jour les travaux ne sont donc pas engagés.

Elle présente les notes explicative et technique élaborées en commissions, de même que le plan de financement prévisionnel qui se décline ainsi :

DEPENSES HT			2 150 500.00 €
	<i>Travaux de construction</i>		1 490 000.00 €
	<i>Honoraires</i>		232 000.00 €
	<i>Indemnisation autres candidats</i>		36 000.00 €
	<i>Frais études – Bureau de contrôle</i>		20 000.00 €
	<i>Frais de publications</i>		2 500.00 €
	<i>Dommage ouvrage</i>		15 000.00 €
	<i>Equipements scéniques - Mobilier</i>		85 000.00 €
	<i>Mise au propre des abords</i>		270 000.00 €
RECETTES			2 150 500.00 €
	<i>Subventions sollicitées</i>	<i>Etat (DETR)</i>	537 625.00 €
		<i>Région</i>	100 000.00 €
		<i>Conseil Général</i>	100 000.00 €
		<i>Communauté Agglomération</i>	100 000.00 €
		<i>Emprunt</i>	600 000.00 €
		<i>Autofinancement *</i>	712 875.00 €

* A majorer du montant de la TVA

Cette communication entendue, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- sollicite de Mme le Préfet l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire ruraux pour la construction de la salle multi-générationns. »

DL20130103

Objet : **Travaux de voirie**

Demande de subvention (DETR)

Approbation du DCE et Plan de financement

« Mme le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal d'une circulaire de Madame le Préfet qui dispose que les communes peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire ruraux et ce au titre des travaux concernant la voirie locale, pour l'exercice 2013.

Elle rappelle, ainsi qu'étudié en commissions, que nous allons réaliser en 2013 d'importants travaux de voirie qui consistent à reprendre –avec notamment la mise aux normes pour les PMR mais également mise en sécurité pour l'ensemble des usagers – toute la voirie du cœur de ville : la rue des Quatre Vents, la rue du Clos, la rue Beauséjour, la rue du Moulin, la rue de l'Ecole, la rue Bellevue et la rue de la Gardelle. Ces importants travaux viennent parachever la réfection du réseau d'assainissement et la mise en souterrains des réseaux dits secs (électricité, téléphone et Vidéopôle) sur tout ce périmètre, interventions réalisées en 2011 et 2012.

Le dossier élaboré, de niveau DCE, va permettre de lancer une consultation avec l'objectif d'engager les travaux au printemps.

L'estimation prévisionnelle de la dépense est la suivante :

<i>DEPENSE PREVISIONNELLE</i>	<i>Travaux Rue des Quatre Vents</i>	<i>110 500.00€</i>
	<i>Rue du Clos</i>	<i>62 800.00 €</i>
	<i>Rue Beauséjour</i>	<i>51 500.00 €</i>
	<i>Rue du Moulin</i>	<i>106 000.00 €</i>
	<i>Rue Bellevue</i>	<i>110 000.00 €</i>
	<i>Rue de l'Ecole</i>	<i>22 000.00 €</i>
	<i>Rue de la Gardelle</i>	<i>27 000.00 €</i>
	<i>Marquage</i>	<i>15 000.00 €</i>
	<i>Signalisation</i>	<i>12 000.00</i>
		<i>516 800.00 €</i>

D'où le plan de financement prévisionnel :

<i>DEPENSES</i>		<i>516 800.00 €</i>
<i>RECETTES</i>	<i>Subvention D.E.T.R. (25%)</i>	<i>129 200.00 €</i>
	<i>Autofinancement (à majorer du montant de la TVA)</i>	<i>387 600.00 €</i>
		<i>516 800.00 €</i>

Cette communication entendue, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises ainsi que présenté, autorisant Mme Le Maire à lancer la consultation
- approuve le plan de financement prévisionnel
- sollicite de Mme le Préfet l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux. »

Le troisième volet de ce « chapitre » concernait la reconduction pour 2013 d'une **convention et d'une subvention accordée au centre de loisirs La petite Récréé** et correspondant au versement d'une participation de 5 € par jour et par enfant habitant sur la commune et fréquentant ledit centre.

DL20130109

Objet : Convention La Petite Récréé

« Mme le Maire signale que le nouveau centre de loisirs « La Petite Récréé » fonctionne sur la commune depuis septembre 2012 et qu'une convention a été signée pour 2012.

Etant donné que le service rendu est satisfaisant, il conviendrait de signer une convention pour l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ladite convention. »

DL20130102

Objet : Subvention La Petite Récréé

« Mme le Maire signale que le nouveau centre de loisirs « La Petite Récréé » fonctionne sur la commune depuis septembre 2012 et qu'une subvention leur a été versée correspondant à la participation de la commune pour 5 € par jour et par enfant habitant la commune.

Mme le Maire précise que cette participation leur sera versée tous les mois à compter de janvier 2013 (compte 65741).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine cette proposition. »

PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Mme LOPEZ, l'assemblée, unanime, a accepté de créer un poste d'adjoint technique de deuxième classe, poste qui permettra de conforter la situation d'un agent.

DL20130108

Objet : Personnel : Création d'un poste d'adjoint technique

« Mme LOPEZ signale aux membres du conseil municipal que, vu l'augmentation des bâtiments à entretenir sur la commune, il conviendrait de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

De ce fait le tableau des effectifs sera modifié.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette décision et autorise Mme le Maire à signer tous documents concernant cette création de poste. »

ENQUETE PUBLIQUE

M. LAVAL a rappelé la délibération, adoptée lors de la précédente réunion, par laquelle il avait été décidé du principe d'engager une enquête publique avant incorporation ou déclassement d'un détachement de terrain. Il est apparu que la **rue de la Gardelle**, par suite de non régularisation, était toujours considérée comme un espace privé. Le conseil municipal a accepté d'inclure dans l'enquête publique à venir prochainement la proposition d'incorporer cette voie dans le domaine public

DL20130105

*Objet : Enquête publique préalable à déclassement et incorporation
Rue de la Gardelle*

« M. LAVAL rappelle aux membres du Conseil Municipal leur délibération en date du 29 novembre dernier au terme de laquelle il a été décidé du principe de lancer une enquête publique préalablement à l'incorporation et au déclassement d'un détachement du domaine public au domaine privé communal.

Il précise qu'en montant le dossier « travaux de voirie 2013 », les services ont constaté que la rue de la Gardelle était toujours considérée comme un espace du domaine privé : il conviendrait donc de régulariser la situation et d'inclure l'incorporation de cette rue dans le domaine public communal.

Réunie le 10 janvier, la Commission Travaux Urbanisme Environnement a donné un avis favorable de principe.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inclure dans le dossier d'enquête publique à organiser très prochainement l'incorporation de cette voie. »

MEDIATHEQUE

Mme LOPEZ expose qu'il arrive que des personnes souhaitent faire don à la médiathèque de documents : livres, CD, DVD, Il a semblé opportun d'établir un protocole encadrant ce type d'opérations. Lecture de celui-ci ayant été faite, l'assemblée, unanime, a entériné cette proposition.

DL20130104

Objet : Médiathèque - dons

« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal qu'il arrive que des personnes fassent des dons de documents à la médiathèque.

Il s'avère qu'il serait utile qu'un protocole soit mis en place afin de régler ces opérations.

Lecture d'un projet ayant été faite et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le protocole présenté et autorise Mme Le Maire à le signer. »

QUESTIONS DIVERSES

Au titre des questions diverses, l'assemblée municipale a, à la demande des services de la Trésorerie, fait le constat d'une **créance irrécouvrable présentée en non valeur** et autorisée Mme le Maire à signer un avenant à la **convention signée avec le Comité d'Action Sociale et de Loisirs du Grand Rodez**.

D'où les délibérations suivantes :

DL20130107

Objet : Présentation en non valeur de créance irrécouvrable

« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal que nous avons reçu de la Trésorerie Principale un courrier par lequel nous est transmis un état en non valeur de créances irrécouvrables.

Il s'agit en l'espèce d'un état d'un montant de 22,40 €, concernant l'exercice 2008, le redevable étant M. APPRIOUAL Yannick, cette personne étant disparue.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fait le constat de cette créance irrécouvrable présentée en non valeur et accepte de procéder au mandatement de la dépense correspondante. »

DL20130106

Objet : CASL GR : avenant n° 2 à la convention du 1^{er} juin 2010

« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal qu'une convention en date du 1^{er} juin 2010 avait été prise et qu'elle a été modifiée par l'avenant n° 1 du 26 décembre 2011 définissant les modalités de soutien de la commune au CASL GR. L'avenant n° 2 à la convention initiale modifierait la nature du soutien apporté par la commune d'Olemps en un versement de subvention et non en une adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à signer cet avenant n° 2 ».

En l'absence d'autres questions, la séance était levée et la parole était donnée au public.